

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 mai 2017

Objet : RS - Parc d'activités économiques de la Cassine à Chambéry - Dépôt d'un dossier de demande de portage foncier par l'EPFL relatif à la parcelle cadastrée section BV n° 226

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez Suzanne Boucher
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis

- conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Gérard Marcucci - Dominique Pommat

Bureau du 18 mai 2017

délibération **n° 088-17**

objet **RS - Parc d'activités économiques de la Cassine à Chambéry - Dépôt d'un dossier de demande de portage foncier par l'EPFL relatif à la parcelle cadastrée section BV n° 226**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, rappelle que la Ville de Chambéry puis Chambéry métropole ont engagé depuis 1996 une procédure d'acquisition du foncier et de l'immobilier afin de pouvoir développer à terme un parc d'activités économiques à la Cassine.

Compte tenu des emplacements des différents bâtiments et du projet d'aménagement du parc d'activités économiques, Chambéry métropole - Cœur des Bauges a vocation à se porter acquéreur d'un bâtiment supplémentaire (voir plan joint) situé sur la parcelle cadastrée section BV n° 226, d'une superficie de 2 310 m².

Cette parcelle accueille un bâtiment de stockage de matériaux d'environ 500 m² dont les propriétaires sont madame Claude Hugon et messieurs Denis et Philippe Chabert.

Pour rappel, Chambéry métropole est déjà propriétaire de la parcelle voisine cadastrée section BV n° 103-104-229-112-111.

L'acquisition de cette parcelle permettra notamment d'aménager les voiries de desserte du futur parc d'activités.

Afin de finaliser l'acquisition de ce tènement, il est proposé qu'une demande soit adressée à l'Etablissement public foncier local (EPFL) de la Savoie.

Par ailleurs, il est proposé de solliciter l'EPFL pour assurer le portage foncier de cette opération. Une convention fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain Bureau.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau le dépôt des dossiers de demande de portage foncier par l'EPFL,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le dépôt d'une demande de portage foncier par l'EPFL pour le bien cadastré section BV n° 226 sur la commune de Chambéry,

Article 2 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 088-17

Objet de l'acte : RS - Parc d'activités économiques de la Cassine à Chambéry - Dépôt d'un dossier de demande de portage foncier par l'EPFL relatif à la parcelle cadastrée section BV n° 226

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe : plan;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19656H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19656H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017